

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2021

L'an deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle à usages multiples de Champdôtre Espace Marc Fleury, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. NOURRY Benoît, Mme RICHON Hélène, M. SORDEL Philippe, M. SORDEL Sébastien, M. URSO Vincent

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation
12/03/2021

N°12/2021 : RENOUELEMENT DE L'ASSOCIATION FONCIERE RURALE

Date d'affichage
12/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

17/03/2021

et publication du :

17/03/2021

Le Maire informe le conseil municipal de l'expiration du mandat du bureau de l'association foncière rurale de Champdôtre.

Il convient donc de procéder à son renouvellement.

Conformément à l'article R. 133-3 du code rural, le bureau doit être nommé pour moitié par le conseil municipal et pour moitié par la chambre d'agriculture pour une période de six ans.

Selon l'article 9 des statuts de l'association foncière approuvés par arrêté préfectoral en date du 26/01/2012, le bureau est composé de 8 propriétaires.

Le maire de la commune, ou un membre du conseil municipal désigné par le maire, étant membre de droit n'a pas à être désigné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de membres du Bureau de l'Association Foncière, les propriétaires suivants :

- Gérard MOINE
- Pascal FARCY
- Jean-François MARECHAL
- Pascal GREMERET

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHAMPDÔTRE le 17/03/2021

Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE



Mairie de CHAMPDÔTRE 42 Grande Rue 21 130 CHAMPDÔTRE

Envoyé en préfecture le 18/03/2021

Reçu en préfecture le 18/03/2021

Affiché le

ID : 021-212101380-20210317-12_2021-DE